## Déclaration de la FSU au CTSD du vendredi 10 avril 2015

Le quotidien professionnel de nos collègues est de plus en plus difficile : lourdeur des effectifs, augmentation du temps de travail, sentiment de solitude face aux problèmes liés à la scolarisation du handicap, aux élèves ayant de grandes difficultés scolaires, aux élèves ayant un comportement très difficile, , tout cela en l'absence d'une réelle revalorisation salariale dans un contexte de gel du point d'indice pour les fonctionnaires depuis 2010.

La priorité au Primaire affichée par le gouvernement n'a que trop peu de réalité dans les écoles.

La réforme des rythmes, que les collègues ont mis en œuvre malgré les difficultés rencontrées, laisse un goût amer. Le but affiché était de tenir compte des rythmes de l'enfant pour favoriser sa réussite scolaire. La lecture du nouveau calendrier scolaire met clairement en avant d'autres priorités, notamment celles liées à l'industrie du tourisme. De qui se moque-t-on ?

Par ailleurs, de nombreuses mesures ministérielles vont dans le bon sens : scolarisation des moins de trois ans, maîtres en plus, amélioration du régime de décharge pour la direction d'école, demijournées d'allégement de service en REP+, confirmation du cycle 1 avec des programmes équilibrés.

Bien sûr, la FSU approuve le principe qui consiste à porter une attention particulière aux écoles qui accueillent des élèves issus de milieux particulièrement défavorisés, tant il est vrai que le lien avec l'échec scolaire est patent.

Cependant, nous déplorons que la nouvelle cartographie de l'Education prioritaire n'ait pas permis de maintenir ou de faire entrer toutes les écoles ayant ce profil dans l'Education prioritaire ; opérations à moyens constants ici encore...

D'autre part, notre dotation départementale de 18 postes est sans aucun doute insuffisante face aux besoins.

En effet, la seule montée en puissance du dispositif « plus de maîtres que de classes » suffit presque à l'absorber. Les nouveaux dispositifs et mesures ont un coût important en postes.

En l'absence de moyens à la hauteur des besoins, le redéploiement sera donc la règle dans notre département. Le «plus » donné aux écoles défavorisées sera synonyme de « moins » pour les écoles présentées comme favorisées.

Les seuils indicatifs sont remis en cause et nous ne l'acceptons pas. Ce n'est bien sûr pas pour augmenter volontairement les effectifs des écoles concernées que vous avez pris cette décision, mais pour pallier un manque de moyens afin de faire face aux objectifs affichés. Augmenter les effectifs des écoles, c'est augmenter la difficulté d'enseigner en différenciant sa pédagogie. C'est nier les résultats d'une nouvelle étude qui conforte, après bien d'autres, l'efficacité de la réduction du nombre d'élèves par classe sur la réussite des apprentissages.

Nous aurions aussi souhaité que la catégorisation des écoles de notre département en cinq groupes, du plus défavorisé au plus favorisé, soit l'objet d'une réflexion concertée en ayant la connaissance des indicateurs utilisés comme initialement prévu.

Il est aussi nécessaire de rappeler les difficultés que connaît notre département en matière de remplacement. A ce jour, trop de remplacements courts ne peuvent plus être effectués, les ZIL palliant la pénurie de BD. Les effectifs de chaque classe d'une école se voient ponctuellement surchargés lorsqu'un enseignant n'est pas remplacé.

Le SNUipp FSU rappelle aussi son attachement à une formation continue de qualité, en présentiel, diversifiée, choisie et régulière. La formation à distance renforce l'isolement des enseignants et représente une charge de travail importante pour les conseillers pédagogiques. Si une formation à distance peut exister, en aucun cas elle ne doit se substituer à une formation continue en présentiel.

Même si nous pouvons partager les choix politiques en matière d'éducation, nous ne pouvons que constater et déplorer que le budget ne donne pas les moyens nécessaires pour les concrétiser.

Dans notre département, la mise en œuvre de ces choix sans avoir le nombre de postes nécessaires impacte l'ensemble de notre carte scolaire, ce que nous ne pouvons pas accepter.